

AGENT.E DE SERVICE POLYVALENT.E DES CRÈCHES

Par la voie du PACTE

LA MISSION

Les agents polyvalents des crèches assurent indistinctement les fonctions suivantes :

Fonctions de cuisine :

- Élaborer de menus adaptés en collaboration avec le.la directeur.rice et l'équipe de la crèche ;
- Préparer des repas à base de produits frais et confection de plats dans la cuisine de la crèche en respectant des règles de diététique et d'hygiène applicables aux collectivités publiques ;
- Entretenir les matériels et gérer les stocks.

Fonctions d'entretien (ménage) :

- Assurer l'hygiène et la mise en état des locaux de jeux et de repas des enfants et celles des annexes (couloirs, local à poussettes, escaliers, ...);
- Utiliser pour ce faire des méthodes et des matériels de collectivité ;

Cette fonction nécessite, notamment, le sens de la sécurité car elle s'effectue dans un lieu recevant des enfants (mettre hors de portée des enfants les produits toxiques et utiliser des produits adaptés).

Fonctions de lingeerie :

- Assurer la distribution du linge propre dans les différentes sections des crèches ;
- Entretenir consciencieusement le linge.

LES PROFILS ATTENDUS

- Ne posséder aucun diplôme ou qualification reconnus, ou avoir un niveau de qualification inférieur au Baccalauréat ;
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat ayant adhéré aux accords de l'Espace économique européen, de la Confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- Jouir de ses droits civiques (notamment avoir participé à la Journée Défense et Citoyenneté ou être recensé obligatoirement) ;
- Ne pas avoir de condamnations figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- **Avoir une formation ou une expérience professionnelle en restauration collective (poste en cuisine) ;**
- Être apte au port de charges lourdes ;
- Savoir être organisé et travailler en équipe.

LE CONTRAT

Le PACTE est un contrat de droit public d'une durée de 1 an permettant de devenir fonctionnaire titulaire à terme sous réserve de satisfaire pendant l'année.

38H30 hebdomadaires / 07h45 de travail journalier

Jusqu'à 27 jours de congés annuels et 31 jours de RTT.

En fonction des horaires d'ouverture des crèches, le service peut débuter à 07h30 ou se terminer à 19h00.

La rémunération nette mensuelle est de 1 627 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes).

POUR CANDIDATER

Si vous êtes inscrit.e à la Mission Locale de Paris :

1. Positionnez-vous sur le Portail
2. Enregistrez votre cv et votre lettre de motivation adaptés au poste et en format Word dans le coffre-fort de votre compte.

Si vous n'avez pas activé votre compte, contactez votre conseiller.

Si vous n'êtes pas inscrit.e à la Mission Locale de Paris, inscrivez-vous !